

Expansion des exportations—Loi

doit faire examiner par son conseil d'administration tous les programmes que la société se propose de mettre en œuvre. Pour sa part, le directeur de la société doit veiller à la mise en œuvre de ces programmes. Donc, si je suis à la fois directeur d'une société et président de son conseil d'administration, je pourrais trouver fort opportun de faire mettre en œuvre les programmes qui me conviennent.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais le temps de parole qui lui est imparti est expiré. Il peut néanmoins poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre.

M. Thomson: Je vous remercie, monsieur le Président, mais je pourrai facilement reprendre cet argument plus tard au cours de la discussion.

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, nous avons consacré énormément de temps à cette mesure lorsque nous l'avons étudiée au comité. Le ministre était présent et il a fait preuve d'un esprit de collaboration remarquable. Comme le disait mon collègue tout à l'heure, il a accepté bon nombre d'éléments qui figurent dans cet amendement.

J'aimerais soulever une question que j'ai déjà soulevée à la suite des audiences que le comité a tenues à propos des sociétés Canadair et de Havilland. Le printemps dernier, le vice-président de Canadair est venu témoigner au comité. Il a déclaré que si cette société était en mauvaise posture, c'était parce que le conseil d'administration dont faisait partie le sous-ministre se rendait au moindre de ses désirs. Le vice-président avait l'expérience d'une société de la Couronne qui avait connu des jours très difficiles. Selon lui, les fonctionnaires ne devraient pas siéger au conseil d'administration d'une société, mais devraient plutôt être à son service. Quand un conseil d'administration est composé de membres nommés à cause de leur allégeance politique, une tradition dans notre pays, et qu'il compte dans ses rangs un sous-ministre qui s'occupe quotidiennement des problèmes, il s'en tient au point de vue de ce dernier.

En ce qui concerne la première partie de l'amendement, elle n'a rien de désobligeant à l'endroit du président du conseil actuel et du président de la Société qui a fait un excellent travail lorsqu'il a dirigé la Société pour l'expansion des exportations, mais il s'agit de deux postes distincts. Le président de la Société est le directeur en chef des opérations alors que le président du conseil est chargé de suivre les progrès que réalise une société et tout ce qui s'y passe. Il devrait être nommé par le conseil d'administration et les membres du conseil devraient être nommés par le gouverneur en conseil. Le président du conseil devrait faire rapport au ministre de façon indépendante pour que celui-ci ne tienne pas ses informations uniquement d'un fonctionnaire.

Je trouve que c'est un bon amendement. Il apaiserait les craintes du public à l'endroit des sociétés de la Couronne. Le public verrait au moins que ce ne sont pas des bureaucraties qui dirigent la Société et qui en évaluent le rendement.

• (1210)

C'est ce que demande la première partie de notre motion. J'ai déjà parlé de la deuxième. Je suis convaincu, et le ministre le sait, que les fonctionnaires devraient se mettre à la disposition du conseil d'administration chaque fois qu'il se réunit,

mais qu'ils devraient aussi évaluer la performance de l'organisme. Cela ne nuirait pas à la réputation de l'organisme; cela ne ferait qu'y ajouter une autre dimension et refléter la différence entre les services fonctionnels et les services opérationnels. A mon avis, c'est une chose que le gouvernement devrait examiner plus sérieusement pour que nous ne soyons pas toujours obligés de faire appel au Vérificateur général parce que quelque chose ne va pas.

Tout comme le député de Calgary-Sud (M. Thomson), je pense qu'il y a des gens très compétents au Canada. Il y a beaucoup de gens compétents comme Jack Armstrong. Je peux me tromper, mais il me semble que bon nombre d'entre eux sont apolitiques. Ils appuient souvent le gouvernement au pouvoir, mais cela leur arrive bien des fois de s'y opposer. Je pense qu'il y a bon nombre de Canadiens talentueux qui seraient ravis de servir leur pays en faisant partie du conseil d'administration d'une société de la Couronne. Cela leur donnerait vraiment le sentiment de faire quelque chose d'utilité. Je pense que ces gens pourraient évaluer les services de la société et fournir de sages conseils au ministre à propos de tout ce qui n'est pas entièrement satisfaisant.

Le ministre sait que la loi sur l'expansion des exportations comprend trois parties. Il y a les prêts généraux et il y a aussi ce que j'appelle les prêts marginaux et les garanties ou l'assurance. Certains des prêts marginaux sont consentis à cause de décisions politiques. Ce n'est pas le conseil d'administration qui peut prendre ces décisions, mais on devrait tout de même les lui expliquer.

Je dis tout cela, monsieur le Président, parce qu'à mon avis, pour rester concurrentiels dans un monde beaucoup plus petit qu'auparavant, nous devons charger les gens les plus compétents possible de diriger et d'administrer nos sociétés de la Couronne, surtout la Société pour l'expansion des exportations, parce que celle-ci peut permettre au Canada de réussir sur les marchés mondiaux. Nous devons tous reconnaître qu'un grand nombre de pays subventionnent leurs fabricants de diverses façons. La méthode utilisée par la SEE est acceptée partout dans le monde.

Nous avons aussi certaines obligations envers les pays du tiers monde et je parlerai un peu plus tard de ce que nous faisons à cet égard.

Je crois savoir que le ministre a pris note de ce qui s'est dit au comité. Au lieu de proposer une réduction, j'appuierai la position adoptée par notre parti. Le président et deux de ses adjoints devraient peut-être faire partie du conseil d'administration et les 12 autres membres être choisis dans le secteur privé. Le nombre des membres du conseil augmentera de 12 à 15. Je ne comprends pas pourquoi, sauf si c'est mieux pour représenter les régions. Je serais d'accord à ce moment-là parce que c'est une considération importante au Canada.

Je ne peux pas dire que je m'oppose à ce qu'on traite un fonctionnaire à la retraite compétent qui travaille maintenant pour le secteur privé comme on traite Jack Armstrong. Je crois cependant que nous devrions obtenir des gens compétents de tout le pays, des gens qui comprennent le commerce, tant international que national, et qui aideraient le ministre à bien s'acquitter de ses obligations envers le public canadien.

La dernière question dont je veux parler, monsieur le Président, a trait au vice-président. Selon moi, le vice-président devrait lui aussi être choisi dans le secteur privé. Le vice-président ne remplirait les fonctions de président qu'en cas